

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal,  
tenue le 22 mai 2012, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 4	M. Daniel Courchesne	Siège # 6	M. Robert Boucher

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Les conseillers, M. Sylvain Paul et M. Bertrand Parenteau, sont absents à cette séance.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2012-05-409)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres sur invitation écrite : Travaux de réfection de fondation et d'asphaltage sur les rues Lecavalier et Edmond
3. Période de questions
4. Levée d'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2012-05-410)

**2. Appel d'offres sur invitation écrite : Travaux de réfection de fondation et d'asphaltage sur les rues Lecavalier et Edmond**

**Attendu que** la municipalité doit procéder à des travaux de réfection d'une partie de la fondation d'environ 82 mètres sur la rue Lecavalier et des travaux d'asphaltage sur une distance de 85 mètres;

**Attendu que** la municipalité doit procéder à des travaux de réfection d'une partie de la fondation d'environ 988 pieds carrés sur la rue Edmond et des travaux d'asphaltage sur une distance de 400 mètres;

**Attendu que** la municipalité doit procéder par appel d'offres sur invitation écrite tel que prévu par la loi;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de fournisseurs répondant aux normes prescrites par la réglementation gouvernementale en vigueur concernant les travaux énumérés ci-haut.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**3. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

➤ Aucune question posée

**4. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **19 heures et 35 minutes**.

---

Réjean Rodier  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière